

Commune de Congénies

Département du Gard

**Conseil Municipal de la commune de
Congénies**

Séance publique du

Mercredi 9 juin 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt et un le neuf juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Congénies régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Mme Fabienne DHUISME, Maire.

| | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|
| Conseillers en exercice : 19 | Présents : 17 | Représentés : 1 | Votants : 18 |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|

Date de convocation du Conseil municipal 02/06/2021

Date d'affichage de la convocation 02/06/2021

Présents : Fabienne DHUISME, Thibaut BOURSE, Sophie BRENGUES, Yannick CHENIN, Julie CLAUZET, Hélène COURTEVILLE, Christian DUMONT, Anne KERIEL, Anne HAGENAUER, Loïc LEPHAY, Nathalie LOUIS, Thomas MAOUT, Michel MARTIN, Chantal MAZELLIER, Jean-Michel RAVEL, Ludovic ROUZEL, Dominique VINCENTI

Absents excusés : Philippe COMTE

Procurations : Corinne DENIS à Julie CLAUZET

M. Thibault BOURSE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation de l'ordre du jour**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2021**

- **Compte-rendu des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T. :**

- DEC2021_05 : Location garage N° 14 Laubre
- DEC2021_06 : Location parking N°10 Laubre

ADMINISTRATION GENERALE

DEL2021_018 Modification de la composition des commissions communales

DEL2021_019 Modification du règlement du cimetière

ADMINISTRATION/FINANCES

DEL2021_020 Rénovation de l'éclairage public programme 2022 - Année 7- Demande de subvention au SMEG

URBANISME/AMENAGEMENT

DEL2021_021 Attribution du marché - Réaménagement avenue de la Malle Poste

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Tirage au sort des jurés pour la formation du jury criminel 2022



Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire ouvre la séance à dix-huit heures trente.

Elle invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à désigner un secrétaire de séance. M. Thibault BOURSE se propose pour cette fonction et Madame le maire demande l'approbation du conseil municipal, qui accepte à l'unanimité.

Après appel nominal par le secrétaire de séance, Madame le maire constate que le quorum est atteint et s'enquiert des procurations qu'elle contrôle.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en application des délégations que celui-ci lui a accordées par délibération du 17 juin 2020 :

- DEC2021_05 : Location garage N° 14 Laubre

Séance du conseil municipal du 9 juin 2021

- DEC2021_06 : Location parking N°10 Laubre

Le Conseil Municipal donne acte à Madame le Maire de ces décisions.

Enfin, elle soumet à l'examen du Conseil Municipal les questions portées à l'ordre du jour.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL2021_018 ADMINISTRATION GENERALE – Modification de la commission Culture et Patrimoine

Madame le Maire explique que suite à la démission de Nicolas VALETTE, il convient d'actualiser la commission Culture et Patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-17 du 17 juin 2020 portant installation et composition des commissions municipales,

Vu le courrier en date du 27 février 2021, portant démission de Nicolas VALETTE de son mandat de conseiller municipal, accepté par la Préfète du Gard le 22 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENDS ACTE de la composition de commission Culture et Patrimoine**

Membres : Chantal MAZELIER, Hélène COURTEVILLE, Anne HAGENAUER, Michel MARTIN

DEL2021_019 - ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – Modification du règlement intérieur du cimetière communal

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par délibération en date du 21 octobre 2010.

Elle informe l'assemblée qu'il a lieu d'actualiser ce document conformément à la réglementation en vigueur et notamment en ce qui concerne la durée des concessions et l'extension du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le règlement cimetière communal tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit règlement.

DEL2021_020 - FINANCES – Rénovation et amélioration performance énergétique installations éclairage public –Programme G3 Année 7 (2022) - Demande de subvention au SMEG 30

Madame le Maire rappelle que la commune a conclu un contrat de Performance Energétique, pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, avec la Société SPIE Sud-Ouest par délibération du 2 décembre 2015.

Elle propose de solliciter une aide financière du SMEG 30 (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard) au titre du programme 2022 et précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SMEG 30 à hauteur de 30 % de l'opération plafonnée à 30 000€.

Madame le Maire présente un devis de la société SPIE, au titre de l'année 2022- Programme G3 ANNEE 7, d'un montant de 16 860 € HT qui prévoit le remplacement des luminaires : Chemin du Mail, Rue des Olivettes, Avenue du Levant, Rue de l'Aire, Rue de l'Aiguillon et Rue de Laubre.

Le plan de financement prévisionnel se construit comme suit :

| | |
|---------------------------------|----------|
| Coût estimatif des travaux HT : | 16 860 € |
| Subvention SMEG 30% : | 5 058 € |
| Financement de la Commune : | 11 802 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de rénovation de l'éclairage public programme G3 - Année 7 (année 2022)
- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus
- Sollicite l'aide financière du SMEG 30
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

DEL2021_021-URBANISME/AMENAGEMENT- Réaménagement avenue de la Malle Poste –Marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du marché – Choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique) pour les travaux de réaménagement de l'Avenue de la Malle Poste.

Elle précise que la consultation a fait l'objet d'une publication au REVEIL DU MIDI N°2669 du 16 AU 22 Avril 2021, conformément à l'article R2131-12 du Code de la Commande Publique. La mise en ligne des pièces de la consultation a été faite sur la plateforme : <https://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

4 entreprises (ou groupement d'entreprises) ont répondu dans les délais impartis et ont déposées chacune 2 offres (offre de base + offre variante obligatoire) : SAS Eurovia LR – Groupement LAUTIER MOUSSAC/SARL BENOIT TP/SAS SOLS MEDITERRANEE – COLAS FRANCE TERRITOIRE SUD-EST/Ets GARD-MARGUERITTES – Groupement SARL ETS JOUVERT / SAS AGILIS

Les offres reçues ont fait l'objet d'une analyse par le maître d'œuvre, le bureau d'études CEREG en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (40 %), la valeur technique de l'offre (60 %).

Après négociation et, au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement, la commission MAPA, qui s'est réunie le 2 juin 2021 à 18h00 a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre du Groupement Solidaire des entreprises LAUTIER MOUSSAC (Mandataire), BENOI TP et SOLS MEDITERRANEE, pour son offre variante obligatoire après négociation d'un montant de 1 178 311,61 € HT, soit 1 413 973,93 € TTC (offre économiquement la plus avantageuse).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,
- Approuve le déroulement de la consultation,
- Approuve le choix de l'offre variante obligatoire, après négociation, au Groupement Solidaire des entreprises LAUTIER MOUSSAC (Mandataire), BENOI TP et SOLS MEDITERRANEE d'un montant de 1 178 311,61 € HT, soit 1 413 973,93 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Tirage au sort des jurés pour la formation du jury criminel 2022
Yannick CHENIN (élu le plus jeune) a procédé au tirage au sort dans la liste électorale des jurés appelés à constituer la liste du jury d'assise pour 2022 (âge requis 23 ans révolus au 31/12/2021)
- Renouvellement adhésion Agence Technique Départementale du Gard
- Arrêté ordonnant des travaux - Péril imminent pour une maison incendiée en 2010 - 3 placette des Tonneliers
- Rappel élections du 20 et 27 juin
- Fête de la Musique annulée en raison du protocole sanitaire
- Caravaunage inauguration (en statique, cour école) le 27 juin
- Modalités de reports de la fête votive
- Echange autour du nouveau Skate-park

La séance est levée à 19h45

Le secrétaire

Thibaut BOURSE